

Licences clubs - tarifs 2011 en euros

Réaffiliation = 48 (cotisation 26 + revue 22) ; Affiliation = 22 (revue) + cotisation gratuite

Catégorie	Cotisation FFCT	Revue	Formule "Mini-braquet" (licence + assurance)	Formule "Petit-braquet" (licence + assurance)	Formule "Petit-braquet +" (licence + assurance)	Formule "Grand-braquet" (licence + assurance)
Ecole de cyclotourisme	9,50	-	9,50	9,50	18,80	51,80
Adulte :						
sans revue	24,00	-	36,00	36,70	46,00	79,00
avec revue	24,00	22,00	58,00	58,70	68,00	101,00
Jeunes - 25 ans :						
sans revue	9,50	-	21,50	22,20	31,50	64,50
avec revue	9,50	22,00	43,50	44,20	53,50	86,50
Famille :						
<i>1^{er} adulte</i>						
sans revue	24,00	-	36,00	36,70	46,00	79,00
avec revue	24,00	22,00	58,00	58,70	68,00	101,00
<i>2^e adulte</i>	9,50	-	21,50	22,20	31,50	64,50
<i>Jeunes - 25 ans</i>	4,50	-	16,50	17,20	26,50	59,50
<i>Jeunes 6 ans et moins</i>	gratuit		gratuit	gratuit	9,30	42,30

Membres individuels (MI) - tarifs 2011 en euros

Catégorie	Cotisation FFCT	Revue	Formule "Mini-braquet" (licence + assurance)	Formule "Petit-braquet" (licence + assurance)	Formule "Petit-braquet +" (licence + assurance)	Formule "Grand-braquet" (licence + assurance)
Adulte :						
sans revue	35,00	-	47,00	47,70	57,00	90,00
avec revue	35,00	22,00	69,00	69,70	79,00	112,00
Jeunes - 25 ans :						
sans revue	10,00	-	22,00	22,70	32,00	65,00
avec revue	10,00	22,00	44,00	44,70	54,00	87,00
Famille :						
<i>1^{er} adulte</i>						
sans revue	35,00	-	47,00	47,70	57,00	90,00
avec revue	35,00	22,00	69,00	69,70	79,00	112,00
<i>2^e adulte</i>	18,50	-	30,50	31,20	40,50	73,50
<i>Jeunes - 25 ans</i>	6,50	-	18,50	19,20	28,50	61,50
<i>Jeunes 6 ans et moins</i>	gratuit		gratuit	gratuit	9,30	42,30

Pour tout nouveau licencié 2011, dans un club ou MI,
le tarif de l'abonnement à la revue *Cyclotourisme* sera de 16 € au lieu de 22 €

Duplicata licence : participation aux frais = 6,00 €

Assurance - formules proposées - coût Garanties	Mini-braquet 12,00 €	Petit-braquet 12,70 €	Petit-braquet + 22,00 €	Grand-braquet 55,00 €
Responsabilité civile	oui	oui	oui	oui
Recours et défense pénale	oui	oui	oui	oui
Accident corporel	non	oui	oui	oui
Assurance rapatriement	non	oui	oui	oui
Domages au casque	non	oui	oui	oui
Domages cardio-fréquencemètre	non	oui	oui	oui
Domages au vélo	non	non	non	oui
Domages au GPS	non	non	non	oui

Certificat médical

**Certificat médical de non
contre-indication à la pratique du
cyclotourisme et assurance**

Document validé le 5 juin 2010 par le comité directeur fédéral

Dans le présent document, l'appellation **CMNCI** désigne
le certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclotourisme

Dispositions applicables à tous les licenciés clubs et membres individuels

CMNCI obligatoire

* lors de la délivrance de la 1^{re} licence (règlement médical FFCT art 8).

* tous les ans, accompagné de l'autorisation parentale pour les jeunes de moins de 18 ans, membres d'une école de cyclotourisme ou d'un point d'accueil jeunes.

CMNCI fortement conseillé

renouvellement tous les 5 ans après 50 ans.

Indemnisations liées aux assurés par le contrat fédéral d'assurance

voir ci-dessous les dispositions, les conditions et les montants des indemnisations versées.

GARANTIES D'ASSURANCE LIEES AU CMNCI ET CMNCI AVEC TEST D'EFFORT

Versement aux ayants droits d'une indemnisation en cas de décès d'origine cardio-vasculaire.

Dispositions destinées aux licenciés clubs et MI assurés PB, PB⁺ et GB

Conditions :

A/ production d'un CMNCI valable⁽¹⁾ ou d'un CMNCI plus un justificatif de test d'effort valables^(1 et 2) ou sans fournir un CMNCI

CMNCI seul ⁽¹⁾	PB ⁺ et GB 7 500 euros
CMNCI ⁽¹⁾ plus justificatif de test d'effort ⁽²⁾	PB ⁺ et GB 15 000 euros

⁽¹⁾ pour être valable, le CMNCI doit être établi dans les 4 mois précédant ou dans le mois qui suit la délivrance de la licence en cours.

⁽²⁾ pour être valable le test d'effort doit être réalisé moins de 2 ans avant la date de la délivrance de la licence en cours.

B/ sans fournir de CMNCI	PB 1 500 euros	PB ⁺ et GB 2 500 euros
--------------------------	-------------------	--------------------------------------

UN RAPPEL

Montant de l'indemnisation versée après un décès d'origine accidentel

Petit Braquet : 5 000 euros

Petit Braquet Plus et Grand Braquet : 15 000 euros